



obligation
énergie

Ombrières de parking : le guide avant de signer

Échéances, financement, questions à poser à chaque installateur et calendrier à rebours, pour les parkings en plein air de plus de 1 500 m² soumis à la loi APER.

- Êtes-vous concerné, et pour quand ?
- 15 questions à poser par écrit
- Les documents à préparer
- Les trois façons de financer
- Le calendrier avant le 30 juin 2027
- Les ordres de grandeur à connaître

1 Êtes-vous concerné, et pour quand ?

Votre parking	Échéance	Délai supplémentaire possible
1 500 à 10 000 m ²	1er juillet 2028	1er janvier 2030, avec un contrat d'engagement avec acompte signé au plus tard le 30 juin 2027 et un bon de commande avant le 31 décembre 2027
10 000 m ² et plus	1er juillet 2026 (passée)	1er janvier 2028, si le contrat a été signé au plus tard le 30 juin 2026 et la commande passée avant le 31 décembre 2026
En concession ou délégation	À la conclusion ou au renouvellement du contrat ; 1er juillet 2028 s'il est conclu ou renouvelé après le 1er juillet 2026	L'obligation pèse sur le concessionnaire ou le délégataire

À ombrager

50 % du parking

Dont ombrières solaires

17,5 % du parking

Amende maximale

20 000 à 40 000 € / an

Ce qu'il faut couvrir : au moins la moitié de la surface du parking doit être ombragée. Les ombrières qui produisent de l'énergie renouvelable couvrent au moins 35 % de cette moitié ; le reste peut être ombragé par des arbres ou des dispositifs végétalisés.

Exonérations possibles : contraintes techniques, de sécurité, architecturales, patrimoniales ou environnementales ; coût économiquement inacceptable ; moitié du parking déjà ombragée par des arbres ; suppression ou transformation programmée. C'est au propriétaire de le justifier.

Calculez l'échéance exacte de votre parking

Surface à couvrir, puissance indicative et date limite, en une minute.

Faire le calcul

2 Les trois façons de financer

Montage	Vous payez	Vous recevez	Point clé
Tiers-investissement	Rien à l'installation	Un loyer pour l'occupation du parking	Bail de longue durée, souvent 20 à 30 ans
Autoconsommation	L'installation ou un contrat d'achat d'électricité	De l'électricité produite sur place	Intéressant si votre site consomme en journée
Achat et revente	L'installation	Le revenu de la vente	Accès aux appels d'offres sélectif pour les ombrières

Puissance

$\approx 0,2 \text{ kWc} / \text{m}^2$

Production

**1 000 à 1 400 kWh /
kWc**

Prix publiés

800 à 1 500 € / kWc

3 Les questions à poser, par écrit, à chaque installateur

Demandez une réponse écrite à chaque question et comparez au moins deux offres sur les mêmes bases.

Le contrat

- ☐ Qui est propriétaire des ombrières pendant le contrat, et à la fin ?
- ☐ Quelle durée, quelles conditions de sortie anticipée, que se passe-t-il si je vends ou réaménage le site ?
- ☐ Quel loyer ou quelle économie, indexés comment, versés à partir de quand ?
- ☐ Qui assure les ombrières, et contre quels risques ?

Le calendrier et la loi

- ☐ Le contrat proposé permet-il d'obtenir le délai jusqu'au 1er janvier 2030 (contrat avec acompte avant le 30 juin 2027, commande avant le 31 décembre 2027) ?
- ☐ Les panneaux répondent-ils aux critères exigés pour ce délai supplémentaire ? Sur quel document s'appuie votre réponse ?
- ☐ Qui paie l'amende si l'installation n'est pas prête à temps pour une raison qui ne m'est pas imputable ?
- ☐ Quel planning détaillé : étude, autorisation d'urbanisme, raccordement, chantier, mise en service ?

La technique et le chantier

- ☐ Quelle surface exacte d'ombrières et quelle puissance, sur quel plan ?
- ☐ Qui demande le raccordement au réseau et qui en supporte le coût et le retard ?
- ☐ Combien de places neutralisées, pendant combien de temps, à quelles heures ?
- ☐ Quelle hauteur libre sous les ombrières (livraisons, secours, véhicules hauts) ?
- ☐ Des bornes de recharge sont-elles prévues ou possibles plus tard ?

La fin du contrat

- ☐ Qui démonte, recycle les panneaux et remet le parking en état ?
- ☐ Quelle garantie financière couvre ce démontage si l'exploitant disparaît ?

Comparez des offres sur les mêmes bases

Nous vous orientons vers des installateurs d'ombrières, gratuitement et sans engagement.

Être orienté

4 Le calendrier à rebours avant le 30 juin 2027

Quand	Quoi
Novembre 2026 à janvier 2027	Mesurer la surface exacte, réunir les documents, contacter deux ou trois installateurs
Février à avril 2027	Études de faisabilité, comparaison des offres sur les questions ci-dessus
Mai à juin 2027	Négociation et signature du contrat avec acompte, au plus tard le 30 juin 2027
Avant le 31 décembre 2027	Bon de commande des panneaux
Avant le 1er janvier 2030	Ombrières installées et en service

5 Les documents à préparer

- ☐ Plan du parking avec ses surfaces (places, allées, espaces verts)
- ☐ Titre de propriété ou bail, et accord du propriétaire si vous êtes locataire
- ☐ Factures d'électricité des 12 derniers mois et puissance souscrite
- ☐ Règlement d'urbanisme applicable et éventuelles servitudes
- ☐ Contrats en cours sur le parking (concession, éclairage, bornes)

Votre dossier est prêt ? Passez à l'étape suivante

Décrivez votre parking en deux minutes : nous vous rappelons pour vous orienter. Rien n'est transmis sans votre accord écrit.

Être rappelé

Vos autres obligations (décret tertiaire, GTB, audit énergétique) : [vérifiez-les en une minute](#).

Ce guide est informatif et ne remplace pas l'analyse de votre situation. Texte de référence : loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, article 40, version en vigueur depuis le 28 novembre 2025, consultable sur Légifrance. Ordres de grandeur de puissance, de production et de prix : indicatifs, seul un devis fait foi.

obligation-energie.fr · contact@obligation-energie.fr